



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Décision du Maire n° DC2026-18

Vendredi 11 septembre 2026

DÉCISION RELATIVE A L'ACCEPTATION DE PRÊT DE MATÉRIEL SCOLAIRE CONSENTI PAR LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-024 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la proposition formulée par la commune de Saint Gervais de mettre à disposition du matériel scolaire,

Considérant le besoin exprimé par notre commune pour équiper l'école primaire Gustave Eiffel,

Considérant l'intérêt de cette coopération intercommunale et de l'entraide entre collectivités pour répondre à nos besoins temporaires ;

DECIDE

ARTICLE 1 - D'accepter le prêt gracieux de matériel scolaire consenti par la commune de Saint Gervais au bénéfice de notre commune.

ARTICLE 2 - Le matériel mis à disposition consiste en :

- 10 chaises d'écolier 30 cm ;
- 1 table ronde d'écolier.

ARTICLE 3 - Ce prêt est consenti pour une durée déterminée du 01/09/2026 au 05/07/2027. Le matériel sera acheminé par les services de la commune de Cubzac-les-Ponts.

ARTICLE 4 - La commune de Cubzac-les-Ponts assume la responsabilité du matériel dès sa prise en charge et s'engage à le restituer à l'échéance convenue dans le même état d'usage, sous réserve de l'usure normale. Un état des lieux contradictoire pourra être réalisé lors de la remise et de la restitution.

ARTICLE 5 - Madame le Maire est autorisée à signer tout document ou convention y afférent.

ARTICLE 6 - Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Madame Le Maire



Maribel SOARES